



Perso → argent

4 DÉCLARATION DE REVENUS MAÎTRISEZ LA CUISINE FISCALE POUR MINORER VOS GAINS

RÉALISER DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS, c'est d'abord bien maitriser sa déclaration de revenus. Mettre les bons ingrédients dans les bonnes cases. Demandez-vous, par exemple, si votre enfant de plus de 18 ans qui commence à toucher des revenus ne doit pas sortir de votre foyer fiscal. Certes, vous perdrez une demi-part, mais votre base imposable sera diminuée. « L'an dernier, un de mes clients a économisé 1 000 euros grâce à ce petit calcul, qui ne m'a pas pris plus de quinze minutes », raconte Pascal Renoncet, consultant en stratégie patrimoniale à Thesaurus. De même, si vous avez un enfant de plus de 25 ans qui a besoin de votre aide pour subvenir à ses besoins, vous pouvez déduire de votre revenu imposable jusqu'à 5 753 euros de ses dépenses de vie courante (habillement, logement, frais de santé...). S'il vit chez vous, l'administration vous accordera une déduction de revenus forfaitaire de 3 309 euros sans justificatif.

Signalez également au fisc vos dons aux associations ou certaines actions de bénévolat. Ils donnent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans l'année. Cette remise ne peut pas dépasser 20 % du revenu imposable du donateur. La réduction d'impôt peut être portée à 75 %

A savoir

Si vous avez choisi de déduire vos frais réels (option plus intéressante, si vous gagnez moins de 50 000 euros, que la déduction forfaitaire de 10 %), le fisc tolère 40 kilomètres d'écart entre votre domicile et votre lieu de travail. Si vous faites chaque jour le trajet Evreux-Paris (96 kilomètres), 56 kilomètres seront à votre charge, sauf si vous justifiez le maintien de votre domicile à Evreux.

si ces dons vont à une association qui fournit des repas, soins ou logements à des personnes en difficulté. Si le samedi vous parcourez des dizaines de kilomètres pour accompagner votre fils et ses copains aux matchs de rugby de leur club, le fisc rembourse 29 centimes par kilomètre

pour l'essence. Pour les autres dépenses (repas sur place, péage ou parking...), c'est la même fiscalité que pour les dons qui s'applique (réduction d'impôt égale à 66 % du montant des frais, etc.). Le bénévole doit conserver les justificatifs et l'association sportive doit porter ces éléments dans sa comptabilité.

Les cadres qui aident les chômeurs ou les jeunes entrepreneurs bénéficiant des minima sociaux peuvent profiter d'une réduction d'impôt de 1 000 euros par an et par personne aidée (1 400 euros si c'est un handicapé), dans la limite de trois personnes aidées. Pour les détails pratiques et les compétences requises, s'adresser aux organismes d'aide à l'emploi, aux chambres de commerce... A titre d'exemple, l'association France Initiative propose même des séances de *speed dating* pour mettre en relation les deux parties.

Dernière tambouille fiscale à rappeler : la donation temporaire d'usufruit. Elle consiste à donner à votre enfant l'usufruit d'un bien que vous possédez - appartement ou portefeuille d'actions - pour une période déterminée. Les revenus provenant de ces actifs quittent votre déclaration fiscale pour rejoindre celle du jeune peu ou pas imposable. Mais gare au redressement fiscal ! Il faut pouvoir prouver que votre enfant a besoin de cet argent pour vivre. © E.C.

L'EXPERT



PASCAL RENONCET

Consultant en stratégie patrimoniale à **Thesaurus**

Déduisez vos gros travaux en nue-propiété

« Nouveautés de la loi de finances 2009, la possibilité de déduire les travaux sur un bien en nue-propiété, même s'il n'est pas loué, est méconnue, même de certains agents du fisc ! C'est une entorse au principe "pas de déduction sans loyer ou revenu". Il s'agit de céder la nue-propiété de son logement à un proche jusqu'au quatrième degré (fils, petit-fils, neveu, cousin), tout en continuant à y vivre, pour réduire les droits de succession futurs. Les nuspropriétaires peuvent déduire de leur revenu global tous les gros travaux effectués sur le bien à hauteur de 25 000 euros par an. Mieux, si les travaux dépassent ce montant, l'excédent peut être reporté l'année suivante, et ce pendant dix ans. »

Simulation

● Si vous gagnez 90 000 euros par an et que vous réalisez 15 000 euros de travaux cette année sur votre bien en nue-propiété, votre revenu imposable en 2010 passe à 75 000 euros, soit une économie d'impôt de l'ordre de 6 000 euros.